

Proposition du Conseil administratif du 5 avril 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 686 600 francs, complémentaire au crédit de 8 116 200 francs voté le 9 juin 2021 (PR-1397 II), destiné au réaménagement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Cette demande de crédit de travaux complémentaire au crédit de 8 116 200 francs, voté le 9 juin 2021 (proposition PR-1397-II), vise à intégrer un élargissement du périmètre des aménagements de l'espace public de la rue de Carouge. En effet la fermeture à la circulation de la rue de Carouge, tronçon place des Augustins-rond-point de Plainpalais a aussi des incidences sur les rues adjacentes. Ce crédit permettra de revaloriser tout ou une partie des rues perpendiculaires afin d'offrir des aménagements de qualité aux usagers et habitants.

Exposé des motifs

Le vote de l'amendement à la proposition PR-1397 a permis l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public très ambitieux, qui au gré de son avancement a vu l'opportunité de lier certaines extensions de périmètre. En effet, le cahier des charges proposé dans l'amendement du 11 novembre 2020 était axé sur une nouvelle structuration de l'espace public essayant de mettre en avant la qualité du cadre de vie avec des aménagements répondant aux exigences actuelles en termes de mobilité douce, de lutte contre les îlots de chaleur et de réduction des nuisances sonores. Ces objectifs ont conduit au projet actuel qui s'articule autour de la piétonisation de la rue de Carouge entre le Rond-point de Plainpalais et la place des Augustins.

Cette approche permet de pacifier directement la rue mais aussi certaines rues perpendiculaires dont le régime de circulation est modifié. Ainsi, les espaces se connectent et les aménagements de la rue de Carouge doivent se prolonger afin de valoriser au maximum les intentions architecturales. C'est pourquoi, le périmètre initial de projet se voit légèrement modifié en intégrant certaines surfaces supplémentaires comme à la rue Pictet-de-Bock, à la rue JeanViolette ainsi qu'aux portes d'entrées nord et sud que sont respectivement le Rond-point de Plainpalais et la place des Augustins. Dès lors, il est proposé un crédit complémentaire pour aménager ces rues.

Descriptif des travaux

Concernant ces rues et afin de répondre aux objectifs décrits précédemment, le projet prévoit l'intégration des aménagements suivants:

- Rue Pictet-de-Bock: la rue devient piétonne depuis la rue Henri-Christiné et adopte les mêmes «codes» d'aménagement que la rue de Carouge c'est-à-dire de larges surfaces pour les mobilités douces agrémentées de surfaces perméables végétalisées.
- Rue Jean-Violette: afin d'apporter une qualité d'espace public supplémentaire, l'aménagement de la rue de Carouge s'étend légèrement dans cette rue. Les surfaces converties permettent la matérialisation d'une mini place agrémentée d'un mobilier spécifique et d'un point d'eau. Cette placette est un élément important dans le rythme de l'aménagement de la rue de Carouge.
- Porte sud – place des Augustins: l'étude de mobilité liée au projet de la rue de Carouge a soulevé la pertinence de fermer le nord de la place à la circulation, Transports publics genevois (TPG) exceptés. Cette variante permet la mise en œuvre d'un aménagement plus qualitatif pour les modes doux et d'apporter la possibilité de planter de la végétation. Par ailleurs, la modification de la géométrie des voies de tram au niveau de la boucle de retournement des Augustins permet la requalification du trottoir côté jura qui sera élargi et planté.
- Porte nord – rond-point de Plainpalais: la connexion entre la rue de Carouge et le rond-point de Plainpalais s'opère essentiellement par un prolongement des matériaux de surfaces et des géométries d'aménagement afin d'orienter au mieux les différents usagers et usagers et d'assurer les continuités au niveau du boulevard des Philosophes.

Transition écologique et cohésion sociale

Les travaux projetés dans cette demande de crédit répondent pleinement aux critères du développement durable et objectifs de la Stratégie climat de la Ville de Genève de l'axe 3 (mobilité) et de l'axe 4 (aménagement du territoire), avec une approche spécifique qui sera développée en termes de gestion des eaux pluviales, d'éclairage public, de végétalisation des espaces (plantations et mise en œuvre de revêtements perméables) et enfin de valorisation des matériaux.

Enfin, la réalisation des travaux sera une opportunité pour tester de nouvelles pratiques en termes de livraisons. En effet, afin de garder le même niveau de service pour les commerçant-e-s, des démarches spécifiques pour garantir les livraisons dans des espaces contraints vont être mises en place (livraisons par des vélos-cargos, Hdo, logistique, etc.).

Estimation des coûts

A. Estimation des coûts

	Fr.
<i>Travaux</i>	
Installation de chantier	301 000
Travaux de génie civil	1 304 000
Plantations	615 000
Mobilier et fontaine	388 000
Eclairage	50 000
Divers et imprévus 5%	<u>132 900</u>
Sous-total travaux	2 790 900

Honoraires

Architecte-Paysagiste	265 000
Ingénieur civil, géomètre, cadastration	95 000
Ingénieur en circulation	25 000
Pédologue	5 000
Concepteur lumière – Ingénieur électricien	5 000
Huissiers	15 000
Héliographie	5 000
Information publique et communication	<u>15 000</u>
Total Honoraires	430 000

I. Coût total des travaux (HT) 3 220 900

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT) 3 220 900
+ TVA (7,7% arrondi) 248 000

II. Coût total de l'investissement (TTC) 3 468 900
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (4% arrondi) 138 800

III. Sous-total 3 607 700
+ Intérêts intercalaires (3 468 900 francs + 138 800 francs)
× 30 mois × 1,75% / 2 × 12 78 900

IV. Coût total de l'opération (TTC) 3 686 600

Délai de réalisation

Une fois le délai référendaire du vote du Conseil municipal écoulé, les travaux pourront débuter. Leur durée est estimée à vingt-quatre mois. Dès lors, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte dans le chiffrage de la présente demande de crédit. La durée de vingt-quatre mois est due à la réalisation simultanée et coordonnée des travaux d'assainissement, d'aménagement et des travaux Services industriels de Genève (SIG) – Transports publics genevois (TPG). La date prévisionnelle de mise en exploitation est 2025.

Référence au 18^e plan financier d'investissement (PFI) 2023-2034

La nouvelle délibération relative aux aménagements n'est pas prévue dans la planification financière du PFI mais vient en complément de la ligne PFI 101.126.02 du réaménagement de la rue de Carouge.

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoyage des aménagements seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et vont augmenter les dépenses générales 31 comme suit:

- de 60 000 francs par année pour le Service des espaces verts (SEVE), destinés à l'entretien de la végétation;
- de 100 000 francs par année pour le Service Voirie – Ville propre (VVP), destinés au nettoyage des surfaces;
- de 20 000 francs par année pour le Service logistique et manifestations (LOM), destinés à l'entretien des bancs et des abris de tramway;
- de 50 000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), destinés à l'entretien de la fontaine.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts du taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 10 annuités, s'élèvera à 394 500 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2022). Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire portant sur la réalisation de la rue de Carouge et les rues adjacentes a été déposée à l'automne 2022 auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC). A ce jour, nous sommes dans l'attente de la délivrance de l'autorisation de construire.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est l'AGCM.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement
et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: réaménagement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais
à la place des Augustins**

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Honoraires	395 000	11%
Travaux de génie civil	1 605 000	44%
Plantations	615 000	17%
Mobilier	388 000	11%
Eclairage	50 000	1%
Frais divers/héliographie, information et comm.	167 900	5%
Coût total du projet TTC	3 686 600	100%

**B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES
D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2023			
2024	1 000 000	0	1 000 000
2025	2 686 600	0	2 686 600
Totaux	3 686 600	0	3 686 600

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Services bénéficiaires concernés : AGCM, SEVE, VVP et LOM

CHARGES	
30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales	230 000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	394 500
36 - Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	624 500

REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers (prise en charge entretien FIA)	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Remboursement FIA amortissement et intérêts	
Total des nouveaux revenus induits	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-624 500

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION
(*réaménagement de la rue de Carouge, du rond-point
de Plainpalais à la place des Augustins*)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 686 600 francs, complémentaire au crédit de 8 116 200 francs voté le 9 juin 2021 (PR-1397-II), destiné au réaménagement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 686 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1397-II du 9 juin 2021.